

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, , M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Françoise NOBLET donne procuration à Mme Colette VINET-PINSON
Mme Stéphanie BELLANGER donne procuration à M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

20. Subventions 2024 aux associations des secteurs Vie des écoles et Animation Enfance Jeunesse

Monsieur GUILLON rapporte :

Dans le secteur de la Vie des écoles et de l'Animation Enfance Jeunesse, le versement d'une subvention aux associations qui en formulent la demande, répond à des enjeux multiples :

- Soutenir les acteurs associatifs qui contribuent, en complément des missions de l'Education nationale, à la réussite scolaire et à l'épanouissement des élèves ;
- Soutenir les jeunes, constitués en association, dans leur engagement et leurs initiatives (projets et/ou événements) à destination de la jeunesse orvaltaise.

Cette démarche accompagne la mise en œuvre concrète des orientations du Projet Educatif et Citoyen.

I. ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES (FEDEREES OU INDEPENDANTES)

Le montant de la subvention attribuée à chaque association a été calculé de la façon suivante :

- Une part fixe d'un montant de 170 € couvrant les frais de l'assurance responsabilité civile de l'association ;
- Une part variable calculée sur la base d'une attribution forfaitaire de 0,75 € par élève, rapportée à l'effectif de l'école de rattachement. La même règle s'applique donc à l'ensemble des associations de parents d'élèves quel que soit le montant demandé.

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES	Attribution 2023	DEMANDE 2024 de l'association	PROPOSITION 2024
FCPE Ferrière	455 €	436 €	436 €
Parents d'élèves du Vieux Chêne	483 €	3 000 €	498 €
« Les Parents du Pont Marchand »	400 €	400 €	400 €
Parents d'élèves de la Salentine	300 €	300 €	300 €
« Les Parents d'Emile » (Gibier)	377 €	500 €	370 €
« Parents d'élèves du Bois St-Louis »	350 €	400 €	345 €
AIPE Bois Ragenet	357 €	500 €	351 €
APEL Saint-Joseph	371 €	400 €	400 €
TOTAL	3093 €	5 936€	3 100 €

II. ASSOCIATION PARASCOLAIRE PROPOSANT DES ACTIVITES EDUCATIVES

« L'Entraide scolaire » œuvrant dans le domaine de l'accompagnement scolaire sur la Commune et offrant une prestation réservée aux familles à faible quotient, a sollicité une aide financière de la Ville.

En 2024, 20 enfants orvaltais sont concernés, pour lesquels une participation financière à hauteur de 20 € chacun est proposée soit 400 € (pour mémoire, en 2023, le nombre d'enfants était de 21 et le montant de la subvention de 420 €).

Pour 2024, il est aussi proposé de poursuivre le soutien aux activités des amicales laïques du Bois Saint-Louis et de la Ferrière en les dotant d'une subvention d'un montant égal à celui de 2023.

Associations	Activités	Subvention 2023	Subvention demandée	Subvention proposée 2024
Amicale Laïque du Bois St-Louis	Lien école familles	347 €	347 €	347 €
Amicale Laïque de la Ferrière	Lien école familles	464 €	500 €	464 €

Ces montants sont imputés sur le compte 284 65748.

III. SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DE JEUNES

Conformément aux orientations retenues par le Conseil Municipal le 19 juin 2023 en matière d'accompagnement des projets de jeunes, la Ville propose de pouvoir subventionner, en 2024, deux projets d'associations de jeunes qui auraient pour ambition de créer et/ou participer à l'organisation de projets et événements à destination de la jeunesse orvaltaise.

Une enveloppe globale est provisionnée à hauteur de 700 €.

Ce montant est imputé sur le compte 331 65748.

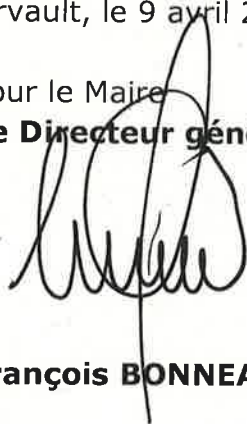
DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les montants des subventions aux associations des secteurs Vie des écoles et Animation Enfance Jeunesse tels que présentés ci-dessus.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 avril 2024

Pour le Maire
Le Directeur général adjoint



François BONNEAU

La secrétaire de séance




Linda PAYET

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 10 AVR. 2024

Et par publication le : 10 AVR. 2024

